



# DOSSIER DE PRESSE

Vallon Pont d'Arc, le 19 décembre 2017

**Contact :** Sarah Burleraux  
Ligne directe : 04 75 37 04 60  
**communication@cc-gorgesardeche.fr**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2017

Fonds de concours, activités de loisirs liées à la rivière, Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) et crèche des Galopins au programme.

Le conseil communautaire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche s'est tenu à la salle du foyer rural de Saint-Alban-Auriolles, mardi 19 décembre 2017 à 18h30.

Voici un focus sur quatre délibérations. Les autres points à l'ordre du jour sont rappelés en dernière page.

### I. Finances : versement d'un fonds de concours aux communes de Vogüé et Labeaume

Plusieurs fonds de concours sont mis à disposition des communes du territoire pour financer leurs projets. Par exemple, les communes ont la possibilité de se doter de terrains multisports, de valoriser leur patrimoine communal ou de réaliser des infrastructures. Ces fonds de concours favorisent un développement solidaire du territoire et permettent aux communes d'accéder à des financements complémentaires pour réaliser leur projet (Etat, région, Département,...).

Dans le cas précis, les communes de Labeaume et Vogüé sollicitent un fonds de concours pour leurs projets d'investissement 2017 :

- Versement d'un fonds de concours de 65 000 € à la commune de Labeaume pour un projet d'installation de réseaux d'assainissement
- Versement d'un fonds de concours de 16 689 € à la commune de Vogüé pour un projet d'installation de vidéoprotection.

Au total, 150 258 € ont été versés en 2017 par la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche aux communes du territoire au titre des fonds de concours.

## II. Environnement : lancement d'une étude sur les activités de loisirs liées à la rivière

Une étude doit être menée afin de traiter de manière globale et transversale l'ensemble des problématiques soulevées par les activités de loisirs (baignade, canoë/kayak) autour de la rivière Ardèche et ses affluents principaux que sont la Beaume et le Chassezac. Pendant la saison touristique 2018, un état des lieux sera réalisé sur la fréquentation, la qualité d'accueil, la sécurité, l'impact paysager et environnemental ainsi que sur les conflits d'usage. Cette étude proposera ensuite des scénarios afin de concevoir les aménagements en remettant le paysage au cœur des préoccupations. L'étude intervient dans le cadre d'une réflexion sur l'attractivité touristique du territoire qui servira, entre autres, à l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, compétence acquise par la Communauté de communes depuis 2017.

Le coût de cette étude est estimé à 40 000 € environ.

## III. Environnement : adhésion à l'ALEC

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'association Polénergie devient l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC 07). La nouvelle association se donne pour objet d'encourager, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique, dans le cadre d'un développement soutenable des territoires et afin de lutter contre les changements climatiques. Il est donc proposé l'adhésion de la collectivité à l'association. L'ALEC pourra accompagner, dès 2018, la Communauté de communes dans la réalisation du bilan carbone de son territoire et engager ainsi la collectivité dans le programme national « territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

L'adhésion 2018 de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche à l'ALEC 07 s'élève à 0.30 € par habitant.

## IV. Enfance : convention avec la crèche les Galopins

La communauté de communes des Gorges de l'Ardèche définit chaque année les modalités de sa participation financière avec les crèches associatives « les Péquelous » à Ruoms et « les Galopins » à Vallon Pont d'Arc.

La convention avec « les Galopins » pour l'année 2017 prévoit une mise à disposition des locaux et un paiement à l'acte de 1.60€ par enfant et par heure d'accueil, soit 145 000 € environ.

Ainsi, pour chaque enfant accueilli, 34% est pris en charge par la communauté de communes. La participation des parents oscille entre 0.24€ et 2.94€ et les aides de la CAF assurent le complément, en fonction des revenus des parents.

A noter, la CAF reverse à terme échu une subvention globale à la communauté de communes dans le cadre du contrat pluriannuel enfance -jeunesse.

## Ordre du jour exhaustif :

- **Administration Générale et Ressources Humaines**  
Recrutement d'un apprenti (domaine habitat et urbanisme)  
Modifications et créations de postes  
Actualisation régime indemnitaire suite créations de postes  
Avenant au contrat de prévoyance-garantie maintien de salaire
- **Finances**  
Attributions de compensation définitives 2017  
Décision modificative du budget N°3  
Récupération du FCTVA voirie des communes  
Convention remboursement emprunt  
Versements fonds de concours FPIC
- **Urbanisme et Habitat**  
Avancement des PLU des communes  
Subvention OPAH
- **Environnement- espaces naturels**  
Etude des activités liées à la rivière  
Agence Locale de l'Energie et du Climat adhésion
- **Economie**  
Attribution des parcelles ZA des Estrades
- **Enfance**  
Convention financière crèche les Galopins  
Convention de mise à disposition avec la crèche les Galopins
- **Questions diverses et informations**